

BURKINA FASO

IV^e REPUBLIQUE

Unité – Progrès – Justice

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE
DU JEUDI 10 AOUT 2023**

Président de séance :

Monsieur Dafidi David LOMPO

Premier vice-président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

Premier Secrétaire parlementaire

- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour : Examen de six projets de loi portant ratification d'ordonnances portant autorisation de ratification d'accords, objets des **dossiers n°052, 053, 054, 055, 056 et 057.**

La séance plénière du jeudi 10 août 2023 s'est ouverte à 09 heures 39 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 14
- absents non excusés : 03
- procurations : 13
- présents : 54
- votants : 67

2. Les annonces

Le compte rendu analytique de la séance plénière du mardi 08 août 2023, mis à la disposition des députés, a été adopté.

3. Les dossiers n°052 à 057

Il a été proposé et organisé un débat général unique sur les dossiers n°052 et n°053, dans un premier temps et sur l'ensemble des quatre autres dossiers, dans un deuxième temps. En outre, pour le débat général, les députés ont été invités à indiquer le numéro du dossier sur lequel porte leurs interventions qui doivent rester strictement dans le cadre dudit dossier.

3.1- Les rapports des commissions

Dossier n°052

Le rapport n°2023-023/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par la députée Félicienne Marie Pélagie TIENDREBEOGO/KONSEIBO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n°053

Le rapport n°2023-024/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par le député Ambroise NIKIEMA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission du développement durable (CDD) et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n°054

Le rapport n°2023-025/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par le député Mamadou YARO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et de la Commission du développement durable (CDD), dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n°055

Le rapport n°2023-026/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par le député Drissa SANOGO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n°056

Le rapport n°2023-027/ALT/COMFIB de la Commission des Finances et du Budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par le député Drissa SANOGO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité

(CAEDS), et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n°057

Le rapport n°2023-028/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par la députée Némata Brigitte ZOUNGRANA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et de la Commission du développement durable (CDD), dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3.2- Le débat général sur les dossiers 052 et 053

3.2.1- Les questions et les préoccupations de la plénière

Les principales questions et préoccupations des députés, exprimées lors du débat général, ont porté sur des questions d'ordre général et des questions d'ordre spécifique aux deux dossiers.

3.2.1.1- Les questions d'ordre général

Elles portaient sur :

- la gestion durable des terres ;
- la récurrence des forages négatifs ;
- la question sur le Fonds vert pour le climat, les subventions pour l'énergie et sur le reboisement ;
- la compréhension des composantes suivi et évaluation.

3.2.1.2- Les questions d'ordre spécifique

Dossier n°052 :

Elles portaient sur :

- les communes des zones rouges concernées par le PIDACC ;
- la position des pays voisins riverains du bassin du Niger ;

- l'impact de la décision de la France de suspendre toute coopération avec le pays sur le financement du projet ;
- la tenue d'un sommet à la suite de la réunion des Chefs d'Etat.

Dossier n°053 :

L'unique préoccupation de ce dossier avait trait aux activités en lien avec les trois luttes prônées par Feu le Président Thomas SANKARA que sont :

- la coupe abusive du bois ;
- les feux de brousse ;
- la divagation des animaux.

3.2.2- Les réponses du Gouvernement

3.2.2.1. Les réponses aux questions et préoccupations d'ordre général

Dans sa réponse, monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement, à propos de l'existence d'une loi sur la gestion durable des terres, a porté à la connaissance de la Représentation nationale que le Gouvernement n'en dispose pas. Cependant, le Ministre a noté la formulation d'initiatives au regard de la loi relative au régime foncier qui consacre l'appartenance de la terre à l'Etat.

Concernant la récurrence des forages négatifs, le Ministre a relevé la réalisation au préalable d'études techniques en la matière avant la construction ou l'implantation de forages ou de barrages. A cet effet, il a ajouté que le Programme d'approvisionnement d'eau potable et d'assainissement (PRAIAA) est chargé de rechercher et de déterminer les zones pourvoyeuses de ressources en eau.

Par rapport au « Fonds vert pour le climat », le Ministre a rappelé que c'est un mécanisme de financement institué au niveau international pour appuyer les différents pays à faire face aux changements climatiques. Pour son fonctionnement dans chaque pays, le Ministre a affirmé qu'il est créé une autorité nationale désignée « Fonds vert pour le climat », au Burkina Faso, logée à la Primature. Cette structure est chargée de mobiliser les financements pour les activités de terrain. Par ailleurs, le Ministre a relevé qu'à l'international, il existe des agences de mise en œuvre, en l'occurrence la BOAD et la BAD, représentées au niveau national par le Fonds d'intervention pour l'environnement et Coris Bank International.

Pour le cas spécifique de l'énergie solaire, le Ministre a indiqué que le « Fonds vert » ne finance pas directement les bénéficiaires mais plutôt des projets.

3.2.2.2- Les réponses aux questions et préoccupations d'ordre spécifique

Dossier n°052

Par rapport aux communes qualifiées de zones rouges, le Ministre a indiqué que ce sont des communes qui font partie de la liste officielle du Burkina Faso dans le cadre des interventions structurantes. Le Ministère reste attentif aux orientations et aux instructions des plus hautes autorités, dont le département en charge de la défense entre autres. En tout état de cause, l'espoir est permis quant à la reconquête, très bientôt, de ces zones et les interventions pourraient même être amplifiées.

S'agissant de la position des pays voisins riverains du bassin du Niger, le Ministre a relevé que le projet est mis en œuvre par l'ensemble des neuf pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

Sur l'impact de la décision de la France de suspendre toute coopération avec le pays sur le financement du projet, le Ministre a affirmé que le Gouvernement a pris acte de l'annonce. A cet égard, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective fera une évaluation de l'impact réel de cette décision sur les projets et engagements en cours aux fins de proposer des solutions. Par ailleurs, le Ministre a ajouté que le Gouvernement reste convaincu que le Burkina Faso n'a pas forcément besoin de l'aide d'un autre pays pour son développement, mais a plutôt besoin de soutien.

Pour ce qui est de la tenue d'une réunion des Chefs d'Etat, le Ministre a indiqué qu'il s'agit plutôt d'une réunion des Ministres au mois d'octobre. Les Chefs d'Etat se réunissent en cas de prise de décisions engageant tout le bassin. En outre, ces décisions sont préparées au préalable par le Conseil des ministres et à la suite, les Chefs d'Etat sont convoqués pour statuer là-dessus.

Dossier n°053

A propos des activités en lien avec les trois luttes prônées par Feu le Président Thomas SANKARA, à savoir la divagation des animaux, la coupe abusive du bois, la lutte contre les feux de brousse, le Ministre a informé que le département en charge de l'environnement est dans cette dynamique. Le projet va contribuer à leur mise en œuvre avec des textes règlementaires. En outre, le Ministre a relevé que le code forestier a apporté des précisions sur la coupe abusive du bois. En effet, ce projet va contribuer à renforcer l'action sur le terrain par la définition des espaces de conservation, leur protection ainsi que l'exploitation de ceux qui pourront l'être. Sur la lutte contre la divagation des animaux, le Ministre a reconnu que des efforts sont faits au niveau des collectivités territoriales à travers des saisies d'animaux. Le Ministre a terminé son propos en affirmant que ce projet va intervenir dans les communes pour la prise en charge de leurs priorités financées à hauteur de 200 millions de francs CFA.

3.2.3- Le débat général sur les dossiers sur les dossiers 054 à 057

3.2.3.1- Les questions et les préoccupations de la plénière

Dossier n°054

Les principales préoccupations des députés ont porté sur les points suivants :

- les avis de non objection ;
- les coûts des irrigations ;
- l'impact que la crise au sein des pays de la CEDEAO aura sur les projets d'irrigation.

Dossier n°055

Elles étaient relatives :

- à la réorientation des ressources allouées à la vaccination contre la COVID-19 ;
- aux vaccins contre la COVID-19 les plus utilisés dans notre pays ;
- au bilan de la gestion des ressources mobilisées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, en l'occurrence le CORONATHON ;
- à l'apport de la vaccination dans la maîtrise de la pandémie ;

- aux principales leçons tirées de la survenue de la COVID-19 ;
- à la réalisation d'une évaluation approfondie.

Dossier n° 056

Elles ont porté sur :

- la Convention dans le processus de réalisation de l'aéroport de Donsin ;
- l'impact de la décision de résiliation de la convention sur le projet de réalisation de l'aéroport de Donsin ;
- les voies d'accès à l'aéroport de Donsin ;
- le service d'assistance aux personnes à mobilité réduite au niveau de l'aéroport à Ouagadougou ;
- les partenaires pour les alternatives crédibles du gouvernement ;
- la chute de la dalle de l'aéroport de Donsin ;
- les mesures prises pour une indemnisation équitable des personnes déplacées ;
- l'implication du génie militaire et des sapeurs-pompiers dans la réalisation de l'aéroport de Donsin ;
- la qualité des ouvrages de l'aéroport de Donsin.

Dossier n° 057

Elles étaient relatives :

- au coût faible de l'appui institutionnel par rapport aux autres composantes du projet ;
- au nombre de groupements organisés et associations féminines mentionnés dans le projet ;
- aux chefs-lieux de province concernés par le projet PEDECEL.

(Une suspension de séance est intervenue à 13 heures 14 minutes pour permettre au gouvernement de préparer les réponses aux préoccupations des députés. La séance a été reprise à 14 heures 40 minutes).

3.2.3.2- Les réponses aux questions et les préoccupations de la plénière

Dossier n°054

Sur les avis de non objection, Monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales a relevé qu'ils constituent un goulot

d'étranglement dans la mise en œuvre des projets. Il a affirmé que des échanges globaux sont faits au niveau du Gouvernement pour avoir avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers des délais pour chaque avis de non objection. Au-delà de ce délai, s'il n'y a pas d'avis de non objection qui est donné, chaque partie peut considérer qu'il n'y a pas d'objection.

Pour ce qui concerne les irrigations, le Ministre délégué a affirmé que les évaluations ont été faites et les rapports d'évaluations pour l'ensemble des types d'irrigations sont disponibles au niveau des services techniques. En outre, le Ministre a indiqué que les coûts sont fonction des types d'aménagement et les résultats des différentes études. Il a ajouté qu'en moyenne, avec l'inflation, les coûts des aménagements varient de 15 à 18 millions à l'hectare pour les périmètres irrigués, de 05 à 06 millions à l'hectare pour les bas-fonds et de 25 à 30 millions pour un périmètre maraîcher de 03 hectares autour d'un forage à haut débit.

A propos de la crise au sein des pays de la CEDEAO, Monsieur le Ministre a rappelé que dans l'exécution des projets d'irrigation, il y a une composante qui est gérée par le Centre régional AGRHIMET installé à Niamey et la suspension du Niger peut impacter les activités du projet. Ce centre assure la formation des cadres et fournit aussi les informations nécessaires à la mise en œuvre du projet. Il a terminé son propos en souhaitant un développement positif de l'actualité dans ce pays afin de permettre une bonne mise en œuvre de ce projet.

Dossier n°055

Pour ce qui est de la réorientation des ressources allouées à la vaccination contre la COVID-19, Monsieur Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU, Ministre a rassuré la Représentation nationale que les sommes ont été réorientées dans le système de santé étant donné que la COVID-19 n'est plus une urgence de santé publique de portée internationale. Il a ajouté qu'au terme de la décision de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des discussions ont été prises avec la Banque mondiale pour réorienter l'essentiel des ressources prévues pour la vaccination contre la COVID-19. En outre, le Ministre a relevé que plus de dix-sept milliards (17) de francs CFA ont été réorientés pour l'achat de matériel de vaccination tel que des réfrigérateurs solaires, des équipements de transport des vaccins ainsi que

de la logistique roulante. Il a ensuite précisé que bien que la COVID-19 ne soit plus une urgence de santé publique, les vaccins sont toujours disponibles pour les personnes vulnérables.

Par rapport aux vaccins contre la COVID-19 les plus utilisés dans notre pays, Monsieur le Ministre a affirmé que tous les vaccins qui étaient mis sur le marché mondial ont été utilisés. Il s'agit de : Johnson & Johnson, Pfizer, Sinopharm, Sinovac et Astra Zeneca qui n'est plus utilisé. Le plus demandé est le Johnson & Johnson. A ce jour, plus de 5.800.000 personnes ont reçu au moins une dose soit 26% de la population, environ 5.100.000 ont été complètement vaccinées soit environ 23%. Pour la région du Centre, un peu plus d'un million de personnes ont reçu au moins une dose du vaccin soit environ 30% de la population et un peu plus de 960.000 personnes complètement vaccinées soit 29%. Au niveau de la région du Centre-Nord 390.000 personnes sont vaccinées soit 19%.

Concernant le bilan de la gestion des ressources mobilisées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, Monsieur le Ministre a promis de transmettre une documentation qui donnera plus de détails. Toutefois, il a précisé qu'il a été mis en place par arrêté conjoint du Ministre en charge des finances et de celui de la santé, une unité de gestion financière et comptable de la COVID-19. Le Ministre a porté à la connaissance de la Représentation nationale que cette unité de gestion a ouvert des comptes au niveau du trésor public où toutes les ressources reçues sont déposées. Il a ajouté que la gestion financière fait l'objet de contrôle de la part des unités de contrôle afin de vérifier l'utilisation exacte de ces ressources. Le Ministre a aussi rapporté qu'une partie des ressources du CORONATHON est logée dans ce compte.

A propos de l'apport de la vaccination sur la maladie, le Ministre a affirmé que la vaccination, combinée aux autres mesures de lutte a contribué à maîtriser la propagation de la pandémie. Il a insisté sur le fait que l'impact de la vaccination a été plus remarquable dans la réduction de la survenue des cas graves.

Quant aux principales leçons tirées de la survenue de la COVID-19 au Burkina Faso, Monsieur le Ministre de la santé a indiqué qu'elle a permis entre autres de mieux organiser les services de santé et de renforcer les plateaux techniques au niveau des centres de santé.

S'agissant de l'évaluation, Monsieur le Ministre a précisé qu'il n'y a pas eu d'évaluation approfondie. Il a affirmé que le Gouvernement est dans un processus d'évaluation et qu'un certain nombre d'actions sont menées avec des documents disponibles. Ce sont :

- les rapports de mise en œuvre des engagements ;
- le rapport de suivi de l'exécution des dépenses liées à la COVID-19 ;
- le bilan partiel au 31 décembre 2021 qui a été pris en compte dans le rapport pour la coopération au développement dans lequel on note une réalisation de 296 milliards de CFA soit 75% de réalisation ;
- un symposium sera organisé par l'Institut national de santé publique qui évaluera l'action en matière de lutte contre la COVID-19 et posera les bases du mécanisme de prévention et de riposte face à la survenue d'éventuelles épidémie et pandémie.

Le Ministre a terminé son propos en promettant une mise à disposition au profit de la Représentation nationale de la documentation sur la COVID-19 pour plus d'informations.

Dossier n° 056

Sur la résiliation de la Convention dans le processus de réalisation de l'aéroport de Donsin, Monsieur Anuuyirtole Roland SOMDA Ministre des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, a indiqué qu'il était prévu une partie en maîtrise d'ouvrage publique financée par l'Etat et ses partenaires et une deuxième partie prévue en maîtrise d'ouvrage privée, objet de la convention avec une structure privée. Cette entreprise devrait apporter le financement pour réaliser les travaux de construction et ensuite exploiter l'infrastructure pour se faire rembourser les fonds utilisés dans la construction.

Le ministre a justifié la résiliation de cette convention par le fait qu'elle ne préserve pas les intérêts du Burkina Faso et comporte beaucoup d'insuffisances et de contradictions par rapport aux règles et textes nationaux et internationaux au niveau de l'Organisation internationale de l'aviation civile.

Quant à l'impact de la décision de résiliation de la convention sur le projet de réalisation de l'aéroport de Donsin, le Ministre l'a reconnu mais a affirmé que

la décision était nécessaire. Il a ajouté qu'il vaut mieux prendre du recul pour mieux repenser le projet que de l'exécuter dans sa conception actuelle.

Concernant les voies d'accès à l'aéroport de Donsin, le Ministre a relevé qu'il est prévu 03 bretelles d'accès et une voie principale d'accès qui n'est pas encore construite. En outre, le Ministre a reconnu l'étroitesse de ces voies et a rassuré qu'il existe des emprises nécessaires à la réalisation de voies bien larges. Il a affirmé la prise en compte de ces dimensions futuristes dans le cadre de la réévaluation du projet.

Concernant le service de l'assistance aux personnes à mobilité réduite au niveau de l'aéroport à Ouagadougou, le Ministre a indiqué l'existence d'un service d'assistance aux personnes à mobilité réduite à l'aéroport de Ouagadougou et a regretté la non-assistance au député. En outre, le Ministre a promis de dynamiser le service d'assistance aux personnes à mobilité réduite pour que de tel désagrément ne se reproduise plus.

En ce qui concerne les partenaires pour les alternatives crédibles, le Ministre a insisté sur l'existence de partenaires crédibles du Gouvernement et a cité les prestataires qui ont construit les aéroports du Niger et du Sénégal. Également, il a fait cas d'un prestataire chinois qui fera bientôt le déplacement au Burkina Faso.

S'agissant de la chute de la dalle de l'aéroport de Donsin, le Ministre a d'abord salué le soutien et l'assistance du Président de l'Assemblée législative de transition. Il a relevé que selon les rapports d'expertise, la chute de la dalle est due au défaut d'étaiyage. Le dossier est encore en justice pour situer les responsabilités.

Concernant les mesures prises pour une indemnisation équitable des personnes déplacées, le Ministre a indiqué qu'il existe une direction dédiée à la question des personnes affectées par le projet. Tous les ménages déplacés ont bénéficié de parcelle construite avec éclairage solaire. Ceux qui ont perdu leur domaine de culture ont bénéficié de parcelles. Vingt-neuf (29) forages ont été réalisés et un système d'adduction d'eau potable a été implanté sur le nouveau site.

Par rapport à l'implication du génie militaire et des Sapeurs-pompiers dans la réalisation de l'aéroport de Donsin, le Ministre a rassuré les députés que l'armée de l'air est bien impliquée dans l'exécution du projet.

Quant à la qualité des ouvrages, le Ministre a rassuré les députés que le Gouvernement est très regardant sur la qualité des ouvrages de ce projet. Toutes les infrastructures bénéficient d'une garantie décennale au niveau de l'aéroport.

Dossier n° 057

Par rapport au faible coût de l'appui institutionnel par rapport aux autres composantes du projet, Monsieur Simon Pierre BOUSSIM, Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, a affirmé que le présent accord de prêt servira à accroître la couverture du réseau de distribution électrique dans les zones rurales et urbaines du projet dans les zones non loties des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. En outre, il permettra de réaliser des branchements au bénéfice des ménages, ce qui est l'objectif phare du projet. Toutefois, le Ministre a indiqué avoir mis l'accent sur les activités qui impactent les populations au détriment de la gouvernance du projet. Il a rassuré les députés que le renforcement de capacité des collaborateurs est aussi une priorité du projet.

Concernant le nombre de groupements organisés et associations féminines mentionnés dans le projet, le Ministre a confirmé que c'est bien une erreur et a rectifié le nombre à 06 au lieu de 10. Il a ajouté qu'au niveau du projet quel que soit le groupement ou l'association féminine qui disposerait d'un projet bien structuré par rapport aux termes de référence, ce dernier pourra bénéficier de l'appui du projet.

Par rapport aux chefs-lieux de provinces concernés par le projet PEDECEL, le Ministre a cité Gaoua, Diébougou, Nouna, Dano, Batié, Boromo, Dédougou, Koudougou Léo, Sapouy, Boulsa, Tenkodogo, Koupéla, Zorgho et plus dix autres localités.

3.3- Le vote

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, chaque projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 67 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le jeudi 17 août 2023 à 09 heures et sera consacrée à l'examen de deux projets de loi, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 15 heures 45 minutes.

Ouagadougou, le 10 août 2023

Le Président

Dafidi David LOMPO

Premier vice-président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance

Kiswendsida Evariste ZONGO

Premier Secrétaire parlementaire